

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des outils d'évaluation

A.Gt 05-05-2004

M.B. 14-07-2004

modifications :

A.Gt 14-07-07 (M.B. 12-04-07)

A.Gt 10-07-09 (M.B. 29-10-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 19, 29, 38, 52 et 62, § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juin 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des outils d'évaluation de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et à la diffusion des outils d'évaluation, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E., et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

Arrête :

modifié par A.Gt 14-07-2007 ; A.Gt 10-07-2009

Article 1^{er}. - La Commission des outils d'évaluation relatifs aux socles de compétences est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

M. Didier Destatte;
Mme Marianne Hanck;
M. Daniel Tomasetig;
Mme Joëlle Trussart;
Mme Geneviève Vandecasteele;
M. Jean-Pierre Degives;
Mme Martine Hendrickx;
Mme Cathy Cheval,

2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

Mme Ariane Leturcq;
Mme Chantal Stouffs;
Mme Lucie Fabry;
M. Jean-Luc Dumeunier;
Mme Maryse Descamps;
Mme Brigitte Malherbe;
M. Christian Pranger;
M. Gabriel Bouillon,



3° des trois représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Anne Gauthier
M. Eric Lejeune ;
Mme Micheline Laurent,

4° du (de la) délégué(e) de l'Administration générale désigné(e) sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Michèle Barcella.

modifié par A.Gt 14-07-2007 ; A.Gt 10-07-2009

Article 2. - La Commission des outils d'évaluation des Humanités générales et technologiques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

M. Alfred Piraux;
Mme Claude Marion ;
M. Francis Cambron;
M. Franck Livin ;
Mme Maryse Descamps ;
M. Philippe Englebert;
M. Jean-Marie Demoustier;
M. Eric Daubie,

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Monique Denyer;
M. Jacques Furnemont,

3° du (de la) délégué(e) de l'Administration générale désigné(e) sur la proposition de l'Administrateur général :

M. Yves Vandenbossche.

modifié par A.Gt 10-07-2009

Article 3. - La Commission des outils d'évaluation pour les Humanités professionnelles et techniques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

Mme Anne Sevrin;
M. Gilbert Delville;
M. Thierry Francx;
M. Gérard Reynders;
Mme Maryse Descamps;
M. Philippe Englebert;
M. Jean-Marie Demoustier;
M. Bernard Denègre,

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

M. Alex Zoccali ;
M. Marc Guillaume.

3° du (de la) délégué(e) de l'Administration générale désigné(e) sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Pascale Dupaix.

Article 4. - Les Ministres ayant l'Enseignement fondamental et l'Enseignement secondaire dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 5 mai 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

